REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Brains : Commune de Brains (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21440024400015

POSTE COMPTABLE: SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET: Principal (3)

ANNEE 2025

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	· J · ·
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	44
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	51
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	52

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	55
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	56
B3.1 - Etat des provisions constituées	57
B3.2 - Etalement des provisions	59
B4 - Etat des charges transférées	60
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	61
B6 - Prêts	62
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	63
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	64
B7.3 - Etat des emprunts garantis	65
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	66
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	67
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	68
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	69
B7.8 - Autres engagements donnés	70
B7.9 - Autres engagements reçus	71
B8 - Subventions versées	72
B9 - Etat du personnel	74
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	77
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	78
B11.2 - Liste des établissements publics créés	79
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	80
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	81
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	82
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	83
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	84
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	85
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	86
D3 - Décisions en matière de taux	88
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	89
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	91
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	93
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	94
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	95

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2932

Informations fiscales (N-2)		
	Collectivité	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1234834,00	

	Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	930,23
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	927,36
3	Dépenses d'équipement brut / population	456,82
4	Encours de dette / population (2) (3)	212,32
5	DGF / population	119,39
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,5846
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0464
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,4926
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,2289
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 er janvier N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
 - Fonctionnement: 7,50 %
 - Investissement: 7,50%
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	2 839 539,73	3 005 731,39	1 240 621,34	A1 1 406 813,00	
Investissement	370 076,19	324 746,97	(3) 397 828,87	A2 352 499,65	
Fonctionnement	2 469 463,54	2 680 984,42	(4) 842 792,47	A3 1 054 313,35	

		RESTES A REALISER N-1				
		Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	1+11	19 859,41	III + IV	0,00	B1	-19 859,41
Investissement	I	19 859,41	III	0,00	B2	-19 859,41
Fonctionnement	П	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	1 386 953,59
Investissement	A2 + B2	332 640,24
Fonctionnement	A3 + B3	1 054 313,35

⁽¹⁾ État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

⁽²⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽³⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽⁴⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(l) 19 859,41
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	19 859,41
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	Α

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 263 150,99	930 510,75
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	19 859,41	0,00
REPORTS	004 Solde d'avéquitien de la section d'investigeement reporté (4)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	352 499,65
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 283 010,40	1 283 010,40
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 461 494,35	2 707 181,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	754 313,35
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 461 494,35	3 461 494,35
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 744 504,75	4 744 504,75

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
]	_
	TOTAL		0,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé	Griapia e(e)	
	TOTAL		0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap. 018 20	Libellé RSA Immobilisations incorporelles (sauf le	Pour mémoire, budget précédent (1) 0,00 9 559,60	Restes à réaliser N-1 0,00	Propositions nouvelles (2) 0,00 5 000,00	Vote de l'assemblée 0,00 5 000,00	TOTAL (= RAR + vote) 0,00 5 000,00
204	204) (y compris opérations) (3) Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	432 362,03	19 859,41	227 110,00	227 110,00	246 969,41
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	988 000,00	0,00	889 226,75	889 226,75	889 226,75
Total de	es dépenses d'équipement	1 429 921,63	19 859,41	1 121 336,75	1 121 336,75	1 141 196,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	117 319,72	0,00	116 302,47	116 302,47	116 302,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	140,00	140,00	140,00
Total de	es dépenses financières	117 319,72	0,00	116 442,47	116 442,47	116 442,47
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses réelles d'investissement	1 547 241,35	19 859,41	1 237 779,22	1 237 779,22	1 257 638,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		25 371,77	25 371,77	25 371,77
	es dépenses d'ordre tissement	0,00		25 371,77	25 371,77	25 371,77
		,				
	TOTAL	1 547 241,35	19 859,41	1 263 150,99	1 263 150,99	1 283 010,40

|--|

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 283 010,40

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	315 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles d'investissement	315 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00

Total o	les recettes d'ordre d'investissement	834 412,48	615 510,75	615 510,75	615 510,75
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	25 371,77	25 371,77	25 371,77
	sections (10) (11)				
040	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00
	fonctionnement (10)				
021	Virement de la section de	834 412,48	590 138,98	590 138,98	590 138,98

|--|

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 352 499,65

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 283 010,40

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

590 138,98

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁶⁾ Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

⁽⁷⁾ Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	772 956,99	0,00	854 161,99	854 161,99	854 161,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 587 570,00	0,00	1 609 470,00	1 609 470,00	1 609 470,00
014	Atténuations de produits	96 871,00	0,00	89 146,20	89 146,20	89 146,20
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	241 450,00	0,00	302 077,18	302 077,18	302 077,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es dépenses de gestion courante	2 698 847,99	0,00	2 854 855,37	2 854 855,37	2 854 855,37
66	Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	es dépenses réelles de nnement	2 715 347,99	0,00	2 871 355,37	2 871 355,37	2 871 355,37
	T	1				
023	Virement à la section d'investissement (4)	834 412,48		590 138,98	590 138,98	590 138,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses d'ordre de nnement	834 412,48		590 138,98	590 138,98	590 138,98

TOTAL 3 549 760,47	0,00	3 461 494,35	3 461 494,35	3 461 494,35
--------------------	------	--------------	--------------	--------------

|--|

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULES	S 3 461 494,35
--	----------------

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

 $^{(4) \} DF\ 023 = RI\ 021\ ; \ DI\ 040 = RF\ 042\ ; \ RI\ 040 = DF\ 042\ ; \ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 700,00	0,00	284 200,00	284 200,00	284 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	482 046,00	0,00	457 046,00	457 046,00	457 046,00
731	Fiscalité locale	1 238 222,00	0,00	1 272 602,00	1 272 602,00	1 272 602,00
74	Dotations et participations (3)	605 000,00	0,00	593 333,00	593 333,00	593 333,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	84 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles de fonctionnement	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
			<u> </u>			
042	Opérations ordre transf. entre	0,00		0,00	0,00	0,00

fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de		0,00	0,00	0,00	0,00
043	sections (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
					+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			754 313,35	

_		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 461 494,35

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	590 138,98
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2)				TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	116 302,47	0,00	116 302,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	246 969,41	0,00	246 969,41
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	889 226,75	0,00	889 226,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	140,00	25 371,77	25 511,77
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 257 638,63	25 371,77	1 283 010,40

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 283 010,40

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	854 161,99		854 161,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 609 470,00		1 609 470,00
014	Atténuations de produits	89 146,20		89 146,20
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	302 077,18	0,00	302 077,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (9)	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		590 138,98	590 138,98
	Dépenses de fonctionnement – Total	2 871 355,37	590 138,98	3 461 494,35

	·
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
·	

		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 461 494,35
--	--	---	--------------

 $^{(1) \} Y \ compris \ les \ opérations \ relatives \ au \ rattachement \ et \ les \ opérations \ d'ordre \ semi-budgétaires.$

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	25 371,77	25 371,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		590 138,98	590 138,98
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	15 000,00	615 510,75	630 510,75

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	352 499,65

R 1068 AFFECTATION DU RESULTA	
-------------------------------	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 283 010,40	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	37 000,00		37 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	284 200,00		284 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	457 046,00		457 046,00
731	Fiscalité locale	1 272 602,00		1 272 602,00
74	Dotations et participations (8)	593 333,00		593 333,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	63 000,00	0,00	63 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	2 707 181,00	0,00	2 707 181,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESUL	TAT REPORTE OU ANTICIPE	754 313,35
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FON	ICTIONNEMENT CUMULEES	3 461 494,35

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁶⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁷⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁸⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	Α

DEPENSES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 547 241,35	19 859,41	0,00	1 263 150,99	1 263 150,99	0,00	1 263 150,99	1 283 010,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 559,60	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	432 362,03	19 859,41	0,00	227 110,00	227 110,00	0,00	227 110,00	246 969,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	988 000,00	0,00	0,00	889 226,75	889 226,75	0,00	889 226,75	889 226,75
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	1 429 921,63	19 859,41	0,00	1 121 336,75	1 121 336,75	0,00	1 121 336,75	1 141 196,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	117 319,72	0,00		116 302,47	116 302,47		116 302,47	116 302,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	140,00	140,00	0,00	140,00	140,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	117 319,72	0,00	0,00	116 442,47	116 442,47	0,00	116 442,47	116 442,47
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	1 547 241,35	19 859,41	0,00	1 237 779,22	1 237 779,22	0,00	1 237 779,22	1 257 638,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			25 371,77	25 371,77		25 371,77	25 371,77
Total	des dépenses d'ordre	0,00			25 371,77	25 371,77		25 371,77	25 371,77

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Chapitre	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
	budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
	précédent (1)		les AP lors de la			dépenses	dépenses	Vote)
			séance			gérées dans le	gérées hors AP	
		I	budgétaire (2)		II	cadre d'une AP		III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées							1 283 010,40	

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	849 412,48	0,00	630 510,75	630 510,75	630 510,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes financières	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	834 412,48		590 138,98	590 138,98	590 138,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		25 371,77	25 371,77	25 371,77
Total de	es recettes d'ordre	834 412,48		615 510,75	615 510,75	615 510,75

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	352 499,65

Affectation au compte 1068 (8)	068 (8)	300 000,00
--------------------------------	---------	------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées
--

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									= +
	TOTAL	1 547 241,35	19 859,41	0,00	1 263 150,99	1 263 150,99	0,00	1 263 150,99	1 283 010,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 559,60	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	9 559,60	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	432 362,03	19 859,41	0,00	227 110,00	227 110,00	0,00	227 110,00	246 969,41
2128	Autres agencements et aménagements	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21311	Bâtiments administratifs	55 264,39	1 152,36		3 810,00	3 810,00	0,00	3 810,00	4 962,36
21312	Bâtiments scolaires	61 377,30	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	38 522,06	18 107,05		122 000,00	122 000,00	0,00	122 000,00	140 107,05
21316	Equipements du cimetière	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	47 641,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	61 498,30	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	7 280,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21838	Autre matériel informatique	66 266,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 096,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 380,98	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
2185	Matériel de téléphonie	6 250,00	600,00		600,00	600,00	0,00	600,00	1 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	44 786,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	988 000,00	0,00	0,00	889 226,75	889 226,75	0,00	889 226,75	889 226,75
2318	Autres immo. corporelles en cours	988 000,00	0,00		889 226,75	889 226,75	0,00	889 226,75	889 226,75

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'équipement	1 429 921,63	19 859,41	0,00	1 121 336,75	1 121 336,75	0,00	1 121 336,75	1 141 196,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	117 319,72	0,00		116 302,47	116 302,47		116 302,47	116 302,47
1641	Emprunts en euros	99 370,30	0,00		101 590,23	101 590,23		101 590,23	101 590,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	17 249,42	0,00		14 712,24	14 712,24		14 712,24	14 712,24
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	140,00	140,00	0,00	140,00	140,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		140,00	140,00	0,00	140,00	140,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des	dépenses financières	117 319,72	0,00	0,00	116 442,47	116 442,47	0,00	116 442,47	116 442,47
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des	dépenses réelles	1 547 241,35	19 859,41	0,00	1 237 779,22	1 237 779,22	0,00	1 237 779,22	1 257 638,63
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			25 371,77	25 371,77		25 371,77	25 371,77
276351	Créance GFP de rattachement	0,00			25 371,77	25 371,77		25 371,77	25 371,77
Total des	dépenses d'ordre	0,00			25 371,77	25 371,77		25 371,77	25 371,77

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2				

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			ı		II	III = I + II
	TOTAL	849 412,48	0,00	630 510,75	630 510,75	630 510,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
10222	FCTVA	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes financières	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes réelles	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	834 412,48		590 138,98	590 138,98	590 138,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		25 371,77	25 371,77	25 371,77
2111	Terrains nus	0,00		25 371,77	25 371,77	25 371,77
Total des re	ecettes d'ordre	834 412,48		615 510,75	615 510,75	615 510,75

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 549 760,47	0,00	0,00	3 461 494,35	3 461 494,35	0,00	3 461 494,35	3 461 494,35
011	Charges à caractère général (3)	772 956,99	0,00	0,00	854 161,99	854 161,99	0,00	854 161,99	854 161,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 587 570,00	0,00		1 609 470,00	1 609 470,00		1 609 470,00	1 609 470,00
014	Atténuations de produits	96 871,00	0,00		89 146,20	89 146,20		89 146,20	89 146,20
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	241 450,00	0,00	0,00	302 077,18	302 077,18	0,00	302 077,18	302 077,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	2 698 847,99	0,00	0,00	2 854 855,37	2 854 855,37	0,00	2 854 855,37	2 854 855,37
66	Charges financières	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
Total des	s dépenses réelles	2 715 347,99	0,00	0,00	2 871 355,37	2 871 355,37	0,00	2 871 355,37	2 871 355,37
023	Virement à la section d'investissement	834 412,48			590 138,98	590 138,98		590 138,98	590 138,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	834 412,48			590 138,98	590 138,98		590 138,98	590 138,98

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 461 494,35
---	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	l		l II	III = I + II
	TOTAL	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
013	Atténuations de charges (2)	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 700,00	0,00	284 200,00	284 200,00	284 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	482 046,00	0,00	457 046,00	457 046,00	457 046,00
731	Fiscalité locale	1 238 222,00	0,00	1 272 602,00	1 272 602,00	1 272 602,00
74	Dotations et participations (2)	605 000,00	0,00	593 333,00	593 333,00	593 333,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	84 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
Total de	s recettes de gestion des services	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes d'ordre	d'ordre 0,00 0,00 0,00		0,00		

		R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	754 313,35
--	--	---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 461 494,35

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁴⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
	TOTAL	3 549 760,47	0,00	0,00	3 461 494,35	3 461 494,35	0,00	3 461 494,35	3 461 494,35
011	Charges à caractère général (4)	772 956,99	0,00	0,00	854 161,99	854 161,99	0,00	854 161,99	854 161,99
6042	Achats de prestations de services	180 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60612	Energie - Electricité	63 500,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
60622	Carburants	5 700,00	0,00		5 700,00	5 700,00	0,00	5 700,00	5 700,00
60623	Alimentation	9 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	8 300,00	0,00		8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00
6067	Fournitures scolaires	11 200,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	3 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6132	Locations immobilières	4 320,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61358	Autres	25 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
61521	Entretien terrains	48 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	54 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	35 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	60 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 999,99	0,00		1 499,99	1 499,99	0,00	1 499,99	1 499,99
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6188	Autres frais divers	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	2 900,00	0,00		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6233	Foires et expositions	3 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	6 500,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 575,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 800,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 562,00	0,00		6 562,00	6 562,00	0,00	6 562,00	6 562,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6288	Autres services extérieurs	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	4 200,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 587 570,00	0,00		1 609 470,00	1 609 470,00		1 609 470,00	1 609 470,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00		1 300,00	1 300,00
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6331	Versement mobilité	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 200,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	700 000,00	0,00		720 000,00	720 000,00		720 000,00	720 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64113	NBI	6 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64118	Autres indemnités	150 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			L	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
64131	Rémunérations	167 470,00	0,00		167 470,00	167 470,00		167 470,00	167 470,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64138	Primes et autres indemnités	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6415	Congés payés	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	165 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	180 000,00	0,00		190 000,00	190 000,00		190 000,00	190 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 000,00	0,00		12 500,00	12 500,00		12 500,00	12 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	6 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	96 871,00	0,00		89 146,20	89 146,20		89 146,20	89 146,20
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	7 100,00	0,00		7 100,00	7 100,00		7 100,00	7 100,00
739211	Attribution de compensation	82 271,00	0,00		74 546,20	74 546,20		74 546,20	74 546,20
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	241 450,00	0,00	0,00	302 077,18	302 077,18	0,00	302 077,18	302 077,18
65311	Indemnités de fonction	82 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 600,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 300,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65568	Autres contributions	14 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	62 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	500,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé Subv.fonct.autres personnes droit	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles 40 000,00	Vote de l'assemblée II 40 000,00	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II 40 000,00
007 40	privé	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65818	Autres	2 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	2 000,00	0,00		59 427,18	59 427,18	0,00	59 427,18	59 427,18
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses de gestion des services	2 698 847,99	0,00	0,00	2 854 855,37	2 854 855,37	0,00	2 854 855,37	2 854 855,37
66	Charges financières	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des c	charges financières et spécifiques	16 500,00	0,00	0,00	16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
Total des d	lépenses réelles	2 715 347,99	0,00	0,00	2 871 355,37	2 871 355,37	0,00	2 871 355,37	2 871 355,37
023	Virement à la section d'investissement	834 412,48			590 138,98	590 138,98		590 138,98	590 138,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	dépenses d'ordre	834 412,48			590 138,98	590 138,98		590 138,98	590 138,98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (2)	1	mouvemes	II	III = I + II
	TOTAL	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
013	Atténuations de charges (3)	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	260 700,00	0,00	284 200,00	284 200,00	284 200,00
7028	Autres produits forestiers	300,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	250 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	482 046,00	0,00	457 046,00	457 046,00	457 046,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	475 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
73221	FNGIR	7 046,00	0,00	7 046,00	7 046,00	7 046,00
731	Fiscalité locale	1 238 222,00	0,00	1 272 602,00	1 272 602,00	1 272 602,00
73111	Impôts directs locaux	1 166 422,00	0,00	1 220 302,00	1 220 302,00	1 220 302,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
73141	Accise sur l'électricité	70 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
73154	Droits de place	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
74	Dotations et participations (3)	605 000,00	0,00	593 333,00	593 333,00	593 333,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	290 000,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
741121	DSR des communes	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
741127	DNP des communes	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	333,00	333,00	333,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
747888	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	100 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	84 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
756	Libéralités reçues	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75888	Autres	51 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recet	ttes de gestion des services	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	ttes réelles	2 706 968,00	0,00	2 707 181,00	2 707 181,00	2 707 181,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recet	ttes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de Montant maximum autorisé réaliser la ligne au 01/01/N de trésorerie (2)		Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et		rigine du contrat							
			Data					Taux	initial				Possibilité	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 567 306,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 567 306,00									
02DCL	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN (CAFFIL)			01/04/2003	600 000,00	F		5,170	5,170	EUR	Т	Р	N	A-1
11CA	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VEN			15/01/2012	400 000,00	F		4,220	4,220	EUR	Т	Р	N	A-1
56546	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT			01/03/2018	567 306,00	F		0,980	0,980	EUR	Т	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	l	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					147 122,37									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					147 122,37									
005	NANTES METROPOLE	15/03/2016		07/12/2016	136 080,90	F		0,000	0,000	EUR	А	Р	N	A-1
006	NANTES METROPOLE	16/11/2016		30/05/2017	11 041,47	F		0,000	0,000	EUR	А	Р	N	A-1
Total général					1 714 428,37									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁹⁾ Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON I AK NATOI			s et dettes au 01/01		/ /			
	Catégorie Taux d'intérêt Annuité de l'exercice Niveau de taux											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		487 330,62					101 590,23	10 357,19	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		487 330,62					101 590,23	10 357,19	0,00	0,00
02DCL	N	0,00	A-1	127 574,83	3,23	F		5,170	37 010,94	5 885,74	0,00	0,00
11CA	N	0,00	A-1	46 886,52	1,03	F		4,220	26 792,44	1 554,62	0,00	0,00
56546	N	0,00	A-1	312 869,27	8,16	F		0,980	37 786,85	2 916,83	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		15 816,36					14 712,24	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

					ı	Emprunt	s et dettes au 01/01/	/N				
						Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		15 816,36					14 712,24	0,00	0,00	0,00
005	N	0,00	A-1	13 608,09	1,93	F		0,000	13 608,09	0,00	0,00	0,00
006	N	0,00	A-1	2 208,27	2,40	F		0,000	1 104,15	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		503 146,98					116 302,47	10 357,19	0,00	0,00

⁽¹⁰⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹¹⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹²⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹³⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹⁴⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁵⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁶⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁷⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

				TITION DE L'ENCC		i -	
Ind	Indices sous-jacents		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Oraciale					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	503 146,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le		Taux payé		Taux reçu	(7)	Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)						
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	-	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	Dont						
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital					
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées).	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE					
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €					
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)				

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1		

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE E = C - D					
	A	provision	В	C = A + B	U	E=C-D					
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)											
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
	PROVISION	IS BUDGETAIRE	S (2)								
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00					

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
	Α	provision	В	C = A + B	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

⁽³⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la Encours restant dû		Montant de l'anr	ICNE de	
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
Assortis d'intérêts (total)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

⁽²⁾ A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

⁽³⁾ A compléter depuis l'état des autres engagements données.

⁽⁴⁾ A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

⁽²⁾ A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	1/N rési- duelle bour-		Taux	Taux initi Index	al Taux		à la date lu budget Index		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
	Année	Profil						(2)	(3)	(4)	actua- riel (5)	(3)	(4)	de taux		1 emprunt		
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	126 659,66
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	126 659,66
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 707 181,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	4,68
--	------	------

⁽¹⁾ Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽²⁾ Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽³⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽⁴⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

	Exer- cice d'ori- Désig				Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir						
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat		Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice		N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
Crédits-bails mobiliers	Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits-bails immobiliers	Crédits-bails immobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

• • • • • • • • • •					Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)								
		Natura da	Nature des				Montant	Montant	Part investissement		Inte du marche de	partenariat (3)	
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	prestations	Duraa du	Date fin de marché	Date mise en service équipement	total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
Marchés de parte	enariat (1)												
		sou	JS-TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
	SOUS-TOTAL					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

⁽²⁾ Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

⁽⁴⁾ Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

⁽⁵⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale								
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes		Restes à employer au 31/12/N				
Total	0,00	0,00	0,00	0,00				

⁽¹⁾ Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

⁽²⁾ Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

⁽³⁾ Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
		TOTAL			0,00	0,00	0,00
8017 Subventions	à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engage	ements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit	d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit	Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engager	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

	IV – ANNEXES	IV
ĺ	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	Т	0,00	0,00	0,00			
8026 Redeva	nce de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail i	mmobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subven	tions à recevoir par annuités (annuités restant à	recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres	engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'	A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00
Enç	gagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	•	INVESTISSEMENT (total)	•		0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			38 431,00
657382	N°1 Subvention projet école JV		AMIS ECOLES LAIQUES DE BRAINS	Association	10 185,00
657382	N°1 Subvention		COLLEGE BELLESTRE BOUAYE	Etablissement de droit public	0,00
65748	N°1 Subvention		A PETITS PAS	Association	270,00
65748	N°1 Subvention		ADAR	Association	250,00
65748	N°1 Subvention		ADMR	Association	300,00
65748	N°1 Subvention		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	600,00
65748	N°1 Subvention		AMIS ECOLES LAIQUES DE BRAINS	Association	220,00
65748	N°2 Subvention		AMIS ECOLES LAIQUES DE BRAINS	Association	1 770,00
65748	N°1 Subvention		ANADOM (FUSION ANAF ET DOMUS)	Association	1 100,00
65748	N°1 Subvention		APAB (ASS.PROFESSIONNELS AGRICOL	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		AS SPORTIVE BRAINS BASKET	Association	1 350,00
65748	N°1 Subvention		ASS POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	Association	400,00
65748	N°1 Subvention		ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU DU PAYS DE RETZ	Association	500,00
65748	N°1 Subvention		ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS 44	Association	100,00
65748	N°1 Subvention		ATELIER DU BOUT DES DOIGTS (ASSO	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		BANQUE ALIMENTAIRE DE LOIRE ATLA	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		BCB BADMINTON CLUB DE BRAINS	Association	600,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS CYCLO CLUB	Association	130,00
65748	N°2 Subvention		BRAINS CYCLO CLUB	Association	100,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS DE MUSIQUE	Association	1 675,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS DE YOGA	Association	320,00
65748	N°1 Subvention		BRAINS SOPHROLOGIE	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		CANTABILE CHORALE DE BRAINS	Association	540,00
65748	N°1 Subvention		CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	Association	500,00

Commune de Brains - Principal - BP - 2025

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 Subvention		ENSEMBLES SONORES DE BRAINS	Association	1 550,00
65748	N°1 Subvention		FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE	Association	2 450,00
65748	N°1 Subvention USEP		LE SENS DU MOUVEMENT	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		LES CHEMINS DU BIEN ETRE	Association	300,00
65748	N°1 Subvention		MEMOIRES DE BRAINS	Association	300,00
65748	N°1 Subvention		NANTES NATATION	Association	8 871,00
65748	N°1 Subvention		RESTAURANTS DU COEUR	Association	950,00
65748	N°1 Subvention		RETZ AGIR	Entreprise	100,00
65748	N°1 Subvention		SECOURS POPULAIRE	Association	950,00
65748	N°1 Subvention		SOCIETE DE CHASSE	Association	110,00
65748	N°1 Subvention		SOLIDARITE FEMMES LOIRE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		UN BRAINS D'ENERGIE	Association	150,00
65748	N°1 Subvention		UNC DE BRAINS	Association	240,00
65748	N°1 Subvention		UNION DE BRAINS	Association	1 110,00

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3))	EFFECTIFS PO	OURVUS SUR EM EN ETPT (PLOIS BUDGETAIRES 4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	2,00	10,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	2,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
PRINCIPAL DE 1ERE CL.							
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
PRINCIPAL DE 2EME CL.							
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	В	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	6,00	11,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	С	1,00	6,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	С	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	С	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	С	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE	С	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	11,00	15,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL. ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C C B	3,00 0,00 1,00	8,00 2,00 0,00	11,00 2,00 1,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
ANIMATEUR TERRITORIAL FILIERE POLICE (j)	В	0,00 0,00	1,00 0,00	1,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		18,00	21,00	39,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3) CONTRAT		ITRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	ADM	367	0,00	A	
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	ADM		0,00	Α	
ADJOINT D'ANIMATION	С	ANIM	367	0,00	Α	
ADJOINT TECHNIQUE	С	TECH	367	0,00	A	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique. SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation. POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP): 332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

 - 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

 - 332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-17: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-87: Lostifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-37: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-48: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-57: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-67: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-10: Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11: Contrat à durée indéterminée lo irsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 376-375: Mortalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

 - 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352). 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
 - 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: Autres
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement			
Délégation de service public (3) (4)							
Détention d'une part du capital							
Garantie ou cautionnement d'un emprunt							
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme							
Autres							

⁽¹⁾ Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

⁽⁴⁾ Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)	*		
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

⁽¹⁾ Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	352 499,65	352 499,65
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-19 859,41	-19 859,41
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	332 640,24	332 640,24

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	300 000,00	300 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	332 640,24	332 640,24
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	632 640,24	632 640,24

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	116 302,47	116 302,47
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	605 138,98	605 138,98
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	488 836,51	488 836,51

⁽¹⁾ Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		116 302,47	116 302,47
16 Empru	ınts et dettes assimilées (A)	116 302,47	116 302,47
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	101 590,23	101 590,23
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	14 712,24	14 712,24
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	605 138,98	III 605 138,98
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	15 000,00	15 000,00
10222	FCTVA	15 000,00	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (4)	590 138,98	590 138,98
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (5)		
33	En-cours de production de biens (5)		
35	Stocks de produits (5)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	590 138,98	590 138,98

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 \ sont \`a \ d\'etailler \ conformément \ au \ plan \ de \ comptes.}$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

⁽⁵⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC			Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnemer	nt	(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant				
Matériel		0,00				
Autres		0,00				
Sous-total Investissemer	nt	0,00	Effort propre de la Région (A	– B)	(C)	0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 - Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<u>Total facturations maje</u>	<u>ures</u> 0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
	1
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
``	
Résultat spécifique	0,00
DEGULTAT NET (0)	
RESULTAT NET (6)	0,00

⁽¹⁾ A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

⁽²⁾ Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

⁽³⁾ Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

⁽⁴⁾ Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

⁽⁵⁾ Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

⁽⁶⁾ Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.



Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale de	s ressources	,					
TICPE (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les perm	is de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certifi véhicules	cats d'immatriculation des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de o pétroliers (1)	consommation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transp	ort public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'o	ctroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part département	ale des ressources					•	
Taxe d'aménagem	nent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité f	oncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la conso	mmation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale	des ressources	,		<u></u>		•	
TFPB		2 374 000,00	2,24	35,78 %	0,00	849 417,00	0,00
TFPNB		98 000,00	1,49	67,13 %	0,00	65 787,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation	sur les résidences secondaires	32 900,00	-17,52	18,33 %	0,00	6 031,00	0,00
TOTAL	TOTAL		1,89			921 235,00	0,00

⁽¹⁾ Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

⁽²⁾ Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

	DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Remboursement d'em	prunts et dettes assimilées	0,00		
Acquisitions d'immob	ilisations	0,00		
Opérations d'équipem	ent (1 ligne par opération)	0,00		
Autres dépenses éven	tuelles	0,00		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00		
Total des dépenses réelles		0,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections		0,00		
041 Opérations patrimoniales		0,00		
Total des dépenses d'ordre		0,00		
TOTAL GENERAL		0,00		

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)				
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Souscription d'emprunts	s et dettes assimilées	0,00		
Dotations et subvention	s reçues	0,00		
Autres recettes éventue	les	0,00		
Opérations pour compte	de tiers (1 ligne par opération)	0,00		
024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00		
Total des recettes réelles		0,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections		0,00		
041 Opérations patrimoniales		0,00		
021 Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00		
	Total des recettes d'ordre	0,00		
	TOTAL GENERAL	0,00		

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

Commune de Brains - Principal - BP - 2025

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL		

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

	RECETTES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Recettes issues de la TE	OM	0,00		
Dotations et participations reçues		0,00		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00		
76	Produits financiers	0,00		
77	Produits spécifiques	0,00		
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00		

Commune de Brains - Principal - BP - 2025

RECETTES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
013	Atténuations de charges	0,00	
Total des recettes réelles		0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	DE 4
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D5.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D5.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α

Nombre de membres en exercice : 22 Nombre de membres présents : 21 Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES:

Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 04/03/2025

Présenté par Le Maire, Laure BESLIER (1), A BRAINS, le 18/03/2024

Délibéré par l'assemblée de la commune de BRAINS(2), réunie en session Ordinaire A BRAINS, le 18/03/2024 Les membres de l'assemblée délibérante de la commune de BRAINS (2),(3).

M. AMAILLAND Rémi M. BUSSARD Maxime M. DEFONTAINE Patrick M. GARRIQU Vincent M. GROLLEAU Johnny M. GUICHARD Michel M. HUVELIN Jean-Noël M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LECADET Véronique Mme LECADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline		·
M. DEFONTAINE Patrick M. GARRIOU Vincent M. GARRIOU Vincent M. GROLLEAU Johnny M. GUICHARD Michel M. HUVELIN Jean-Noël M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme JE CADET Véronique Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. AMAILLAND Julien	
M. DEFONTAINE Patrick M. GARRIOU Vincent M. GROLLEAU Johnny M. GUICHARD Michel M. HUVELIN Jean-Noël M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. AMAILLAND Rémi	
M. GARRIOU Vincent M. GROLLEAU Johnny M. GUICHARD Michel M. HUVELIN Jean-Noël M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. BUSSARD Maxime	
M. GROLLEAU Johnny M. GUICHARD Michel M. HUVELIN Jean-Noël M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. DEFONTAINE Patrick	
M. GUICHARD Michel M. HUVELIN Jean-Noël M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. GARRIOU Vincent	
M. HUVELIN Jean-Noël M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. GROLLEAU Johnny	
M. MORIN Yves M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. GUICHARD Michel	
M. VINET Gaël Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. HUVELIN Jean-Noël	
Mme BARBEREAU Chantal Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. MORIN Yves	
Mme BESLIER Laure Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	M. VINET Gaël	
Mme CHIRON Cécile Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	Mme BARBEREAU Chantal	
Mme GARNIER Marie-Claude Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	Mme BESLIER Laure	
Mme JAUNATRE Michelle Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	Mme CHIRON Cécile	
Mme LE CADET Véronique Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	Mme GARNIER Marie-Claude	
Mme LEDEE Fabienne Mme PIERRE Céline	Mme JAUNATRE Michelle	
Mme PIERRE Céline	Mme LE CADET Véronique	
	Mme LEDEE Fabienne	
Mme ROUDOUKINE Magali	Mme PIERRE Céline	
	Mme ROUDOUKINE Magali	

Commune de Brains - Principal - BP - 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES		Α
Mme THIBERT Florence		
Mme THOUZEAU Françoise		
Stéphane LE DANIEL donne pouvoir à Laure BESLIER		

Certifié exécutoire par Le Maire, Laure BESLIER (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/03/2025, et de la publication le 21/03/2025

A BRAINS, le 24/03/2025

⁽¹⁾ Indiquer « la présidente » ou « le président ».

⁽²⁾ Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.